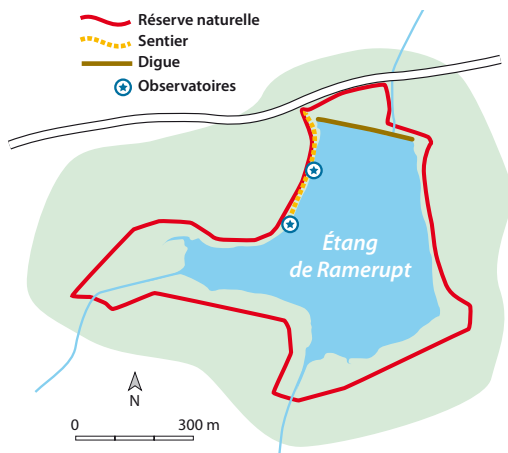




Aeschna bleue
© N. Helitas

ACCÈS ET DÉCOUVERTE

Un sentier sur caillebotis vous permettra de pénétrer dans l'intimité de l'étang et d'accéder aux observatoires pour profiter de ses richesses en toute discrétion. Depuis la digue de l'étang, vous bénéficierez d'une vue imprenable sur l'ensemble de la Réserve. Pensez à vous munir d'une paire de jumelles et de bottes en cas de pluie.



Ce site est fragile. Aidez-nous à le protéger en respectant ces préconisations lors de votre promenade.



Grenouille rousse
© C. Hayet



© P. Bourguignon

Classement

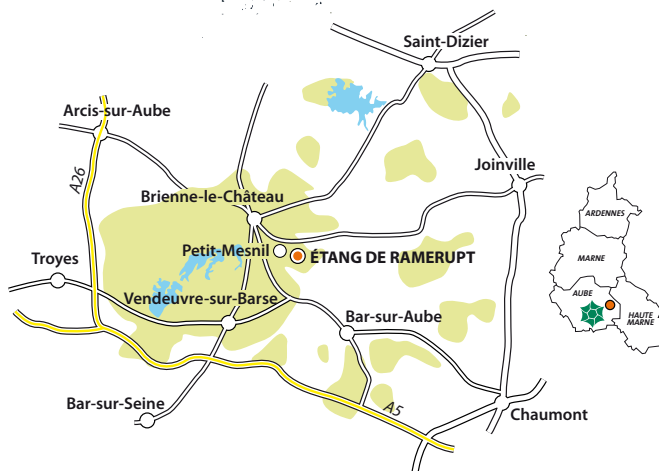
Le 8 mars 2010 par le Conseil régional de Champagne-Ardenne

Superficie

33 hectares

Situation géographique

Petit-Mesnil (Aube)



Propriétaires



Communauté
de Communes
de Soulaïnes



Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne

Gestionnaire



Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne

33, boulevard Jules Guesde
10 000 TROYES
Tél. : 03 25 80 50 50
Mail : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

La gestion de l'Étang de Ramerupt
bénéficie du soutien financier de :



Fiche d'identité



Réserve Naturelle Régionale ÉTANG DE RAMERUPT

Petit-Mesnil (Aube)

Photo de couverture © P. Bourguignon/Déclic Éditions
Conception : piment noir - 2014
© CENCA - Novembre 2014



HUIT SIÈCLES D'HISTOIRE...

L'ÉTANG DE RAMERUPT A ÉTÉ MIS EN EAU VERS LE XIII^e SIÈCLE À L'INITIATIVE DES MOINES DE L'ABBAYE DE MONTIER-EN-DER POUR L'ÉLEVAGE DE LA CARPE COMMUNE.

L'étang de Ramerupt faisait partie de la vaste chaîne d'étangs de la forêt de Soulaines. Il a échappé aux campagnes successives d'assèchement menées dans la région à partir de la fin du XVIII^e siècle.

EN 1991, l'étang de Ramerupt devient propriété de la Communauté de Communes de Soulaines et du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

EN 1994, la création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) institue une réglementation sur l'étang.

EN 2010, la Région Champagne-Ardenne décide, avec l'accord des propriétaires, de classer l'Étang de Ramerupt en réserve naturelle régionale, outil réglementaire garantissant la protection de la biodiversité régionale.

De jour comme de nuit, en hiver comme en été, ouvrez l'œil et tendez l'oreille, il y a toujours de la vie sur l'étang de Ramerupt !

L'étang de Ramerupt fait partie de la grande région naturelle de la Champagne humide.

Composé d'un étang, de mares temporaires, de roselières, d'herbiers aquatiques et de boisements humides, ce site de 33 hectares accueille une multitude d'espèces animales et végétales. C'est surtout un site privilégié pour l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux.

UNE FLORE ET UNE FAUNE REMARQUABLES

Une végétation riche et diversifiée s'organise sur et autour de l'étang. Que ce soit en période de pleine eau ou durant les mois d'assec, dans les roselières ou en forêt, des plantes rares trouvent refuge dans la réserve comme la Grande Douve, le Callitriche pédonculé ou encore la Léersie faux-riz.



Grande douve
© B. Bock

Criquet des roseaux
© R. Leconte

Toute cette végétation offre le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales : oiseaux, amphibiens, libellules, chauves-souris, criquets, papillons, sauterelles...



Mélitée noirâtre
© N. Héllitas



Phragmite des joncs
© F. Croset

Fuligule milouin
© F. Croset

DES OISEAUX EMBLÉMATIQUES

Qu'ils soient nicheurs, hivernant ou uniquement de passage, plus de **150 ESPÈCES D'OISEAUX** ont été observées sur l'étang de Ramerupt. Le Blongios nain, le Milan noir, le Phragmite des joncs, le Fuligule milouin et la Rousserolle turdoïde sont parmi les espèces nicheuses les plus remarquables du site.



Brochet © Jean Chevallier

UNE GESTION ANCESTRALE

La Région Champagne-Ardenne a confié la gestion de la Réserve Naturelle Régionale de l'Étang de Ramerupt au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, gestionnaire du site depuis 1991.



© Jean Chevallier

Le Conservatoire mène une gestion piscicole extensive à l'image de celle pratiquée depuis des siècles afin de maintenir un équilibre écologique : faible densité de poissons, vidange et pêche traditionnelle au filet en moyenne tous les 2 ans, assec tous les 10 ans.

D'autres actions sont également nécessaires et favorables à la vie d'une faune et d'une flore riches et variées : débroussaillage, fauche annuelle de la végétation humide en queue d'étang, entretien hydraulique des chenaux, gestion régulière des niveaux d'eau...